

Délibération
n°2023.064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt trois, le vingt-quatre octobre à 18 heures et 30 minutes
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 14
Procurations : 0
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2023

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, TOUZERY Jean-Pierre, THOMAS Corinne

Absent avec procuration :

Objet :

Demande de subvention
classe Poney école
maternelle et
élémentaire.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme PRON Bénédicte

Les institutrices des classes de GS-CP et de CE1 organisent une classe
« poney » du 18 au 22 mars 2024 pour les enfants de leur classe soit 39
élèves. Ce séjour se déroulera au Mont Saint-Sulpice (89).

Le coût du séjour est de 360 €/enfant.

Les aides envisagées du séjour sont :

- Aide Conseil Général : 26 € à 76 € par enfant selon les revenus.
- Aide de l'association sportive de l'école élémentaire et de la coopérative de l'école maternelle estimée à 50 €/ enfant
- Association des parents d'élèves sollicitée (20 € / enfant avait été attribués lors du précédent voyage).

Monsieur JALBY propose d'attribuer une subvention de 80 € par enfant
(soit 3 120 € si tous les enfants partent). Le reste à charge pour les
familles serait alors de 184 € par enfant.

A titre indicatif, lors des dernières classes découvertes organisées, la
commune avait participé à hauteur de 60 € par enfant.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 80 € par élève qui participera à la classe poney, soit 1 040 € versé à l'association sportive de l'école élémentaire de Saint-Satur et 2 080 € versé à la coopérative de l'école maternelle au prorata des enfants concernés, sur le compte 65748.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 octobre 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Bénédicte PRON

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 26 octobre 2023

